

aux Affaires étrangères depuis 1859 et qui partageait avec Schmerling, ministre d'État, la direction de la politique extérieure de l'Autriche.

Les deux ministres étaient, d'ailleurs, en désaccord sur presque tous les points, et c'est ainsi qu'on peut attribuer à l'influence de Schmerling la politique anti-prussienne suivie en Allemagne, et à celle de Rechberg l'entente avec la Prusse dans la question des duchés. Désaccord funeste pour la politique autrichienne qui, dès lors, tiraillée entre deux conceptions différentes, manquera fatalement d'unité, de suite, et est, par cela seul, déjà vouée à l'insuccès.

Ainsi dans le calme apparent et sous le couvert d'une entente illusoire entre les deux grandes rivales, la Prusse et l'Autriche, se préparait dans les coulisses le second acte de la lutte pour l'Allemagne. Le rideau, d'ailleurs, n'allait pas tarder à se lever.

En effet, dès les premiers jours de l'année 1863, Schmerling entamait avec beaucoup de décision la campagne.

Il proposait à la Diète : 1° l'adoption d'un code uniforme de procédure civile ; 2° la convocation d'une assemblée, qui serait chargée spécialement de travailler à la réforme de la Confédération.

Ces deux propositions, d'une importance inégale, sans doute, sont néanmoins bien imbues du même esprit et semblent indiquer clairement que l'Au-